



Répartition et partage de biens

Par Visiteur

Mon ex compagne et moi avons acheté un bien commun dans les conditions ci après:
achat à 50% chacun mais avec emploi d'une somme représentant 1/4 de la valeur totale d'achat du bien et répartie en 2/3 pour moi et 1/3 pour mon ex compagne (le reste étant financé par emprunt commun).
A la vente du bien, une fois l'emprunt et le emploi remboursé, comment doit se calculer la répartition de la somme restante, correspondant à une plus value entre la valeur d'achat et la valeur de vente du bien?
Cela doit il être à 50% chacun? au prorata du emploi?uniquement sur la plus value achat vente?
d'avance merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon ex compagne et moi avons acheté un bien commun dans les conditions ci après:
achat à 50% chacun mais avec emploi d'une somme représentant 1/4 de la valeur totale d'achat du bien et répartie en 2/3 pour moi et 1/3 pour mon ex compagne (le reste étant financé par emprunt commun).

Les 50% contiennent-ils votre part de emploi ou bien est-ce que vous avez fait 50% sur les 3/4 du bien, emploi pour vous de 2/3 sur le 1/4 restant et emploi de madame du 1-3 sur le quart restant?

Ces quotes parts figurent t-elles bien dans l'acte d'indivision?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour et merci de la prise en charge.
Les 50% contiennent la part de emploi. Seul le emploi, son montant et son origine figure à l'acte à vente.
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, il convient tout simplement de faire un partage à 50% chacun, tant en ce qui concerne le principal, que la plus value.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup pour votre réponse.
Question subsidiaire que vous pourrez déduire de ma question restante. En aurait il été autrement dans l'autre cas de figure.
d'avance merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

En fait, c'est le partage inscrit dans l'acte d'achat de l'immeuble indivis qui fait foi jusqu'à preuve du contraire. Si la répartition avait été de 60% pour vous et 40% pour madame compte tenu du remploi, vous vous seriez réparti le produit de la vente selon le même pourcentage.

Vous désirez avoir un complément d'information?

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci, c'est parfait, ça répond parfaitement à mes questions
Salutations